UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21 Email: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE EXHORTE LE SOUDAN ET LE SOUDAN SUD A CONCLURE RAPIDEMENT LES DISCUSSIONS RELATIVES A LA NATIONALITE ET AUX QUESTIONS CONNEXES

Addis Abéba, le 17 février 2012: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, suit de près les pourparlers sur la nationalité organisés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, regroupant des représentants du Gouvernement de la République du Soudan et du Gouvernement de la République du Soudan du Sud. Les pourparlers, qui se sont tenus à Addis Abéba, du 12 au 15 février 2012, ont été dirigés par l'ancien Président Pierre Buyoya, membre du Groupe de haut niveau de l'UA.

Les discussions ont notamment porté sur la mise en œuvre de la période de transition convenue par les Parties, laquelle expire le 8 avril 2012. Les Parties se sont employées à convenir d'actions conjointes visant à améliorer le statut et le traitement des ressortissants de chaque Etat résidant sur le territoire de l'autre.

Les discussions ont également porté sur la question fondamentale des quatre libertés, dont la mise en œuvre permettra la libre circulation, la résidence, l'activité économique et l'octroi de droits à la propriété sur les territoires des deux Etats.

Au cours de la réunion, le Groupe a été informé par chaque État des mesures par lui prises sur les questions suivantes : adoption d'une législation relative à la nationalité et aux questions connexes ; octroi de documents à ses ressortissants ; processus de rapatriement et de retour ; statut général des ressortissants de chaque État se trouvant sur le territoire de l'autre.

Le Président de la Commission note les progrès que chaque État a accomplis dans l'adoption d'une législation relative à la nationalité, et lance un appel aux dirigeants des deux pays pour qu'ils adoptent des procédures d'acquisition de la nationalité et de délivrance de documents d'immigration qui soient efficaces et accessibles aux personnes concernées.

Sur la question des retours, les deux États ont examiné le Protocole d'accord relatif au retour des Sud Soudanais, signé à Khartoum, le 12 février 2012. Le Président de la Commission félicite les deux Parties pour avoir, conjointement, pris d'importantes décisions visant à faciliter des retours volontaires, dans des conditions de sécurité et de dignité, et leur demande instamment d'assurer la mise en œuvre intégrale du Protocole



d'accord. Le Président de la Commission continue d'accorder un vif intérêt à la situation humanitaire des Sud Soudanais qui sont en transit pour le Soudan du Sud, et forme l'espoir que l'opération en vue de leur rapatriement sera conclue avec succès.

Le Président de la Commission note que les deux États ont accompli des progrès significatifs dans les négociations, et se félicite de leur décision de principe relative à la création d'un Comité conjoint de haut niveau chargé de superviser la mise en œuvre de mesures conjointes portant sur le statut et le traitement des ressortissants de l'un et l'autre des deux Etats. Ce Comité permettra aux deux Etats de coopérer, tant au niveau technique que politique, sur les questions relatives au statut de leurs ressortissants.

Le Président de la Commission appuie pleinement la recommandation faite par le Groupe de haut niveau pour que les deux États mettent en place un Comité conjoint de haut niveau, afin de régler immédiatement toutes les questions pendantes, avec un accent particulier sur les aspects humanitaires, en particulier le retour, les documents d'identité, les quatre libertés, et un réexamen de la période de transition. Le Président attend avec intérêt la signature rapide du texte sur la nationalité et les questions connexes préparé par le Groupe de haut niveau.

Le Président de la Commission a suivi avec préoccupation les manifestations de ressortissants du Soudan du Sud résidant à Khartoum, le 15 février 2012. De tels incidents mettent en relief la nécessité pour les deux Etats de parvenir à un accord sur toutes les questions relatives au statut et au traitement de leurs ressortissants dans l'autre Etat. Il s'agit là d'une question d'importance cruciale pour la vie et le bien-être de milliers de Soudanais et de Sud Soudanais.

Le Président de la Commission souligne la nécessité pour les Parties de prendre la pleine mesure de l'importance cruciale que revêtent la promotion du bien-être et le respect des droits de tous les ressortissants Soudanais et Sud Soudanais qui résident dans l'un et l'autre des deux Etats. Il est fermement convaincu que cette préoccupation doit être au cœur de toutes les négociations entre les deux Etats.

